

Toute déclaration ou demande d'autorisation de manifestation sportive dans le département d'Eure-et-Loir doit être transmise de façon dématérialisée.

Cet outil s'inscrit dans une démarche de simplification des procédures de déclaration et des demandes d'autorisation des manifestations sportives en facilitant la transmission de l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier.

Les documents déposés en ligne se substituent ainsi aux dossiers d'événements sportifs initialement adressés par voie postale ou par voie électronique en préfecture, sous-préfecture ou mairie.

—> **Je suis organisateur d'évènement sportif (association, mairie, fédération, etc.) : je crée un compte et dépose mon dossier :**

1. Vous devez vous inscrire en tant qu'organisateur directement sur la page d'accueil du site (<https://www.manifestationsportive.fr>), dans la rubrique « Inscription-organisateurs d'évènements sportifs, inscrivez-vous ! »
2. Déposez ensuite votre dossier en ligne.

Votre dossier doit être déposé complet dans les délais réglementaires, selon la nature de l'événement.

AUCUN DOSSIER NE POURRA ÊTRE DÉPOSÉ HORS DÉLAI.

Pour obtenir de l'aide sur la création de votre compte et sur le dépôt de votre dossier, rendez-vous dans la rubrique « AIDE & INFOS » de la plateforme :

<https://www.manifestationsportive.fr/aide/FAQ-organisateurs>

PS : L'autorisation ne vaut pas demande d'arrêté de circulation.